

« PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT » A LA BARRE : UN PROCES FICTIF POUR (RE) PENSER LES TERRITOIRES DU DEVELOPPEMENT

YONLI Taladi Narcisse

Maitre-Assistant en sociologie, Université Joseph KI-ZERBO
(Burkina Faso)

Mail : narcisseyonli@gmail.com

Résumé

Et si la pauvreté n'était pas toujours là où nous croyons la voir ? Et si elle était, dans certains territoires, moins une réalité qu'une étiquette apposée par le regard du Développement ? C'est à partir de ces principales interrogations que cet article met en scène un procès fictif opposant Pauvreté à Développement. Appelée à la barre à la suite d'une plainte du Développement, la Pauvreté rejette en bloc les griefs brandis contre elle et refuse l'identité qui lui est attribuée et affirme : « je suis une valeur signifiante, l'épithète pauvre qui m'est collée est une étiquette attribuée et non une identité manifestée. Je ne suis pas pauvre ». Derrière cette déclaration se cache une autre manière de penser les territoires et les populations dits pauvres. Ainsi, ce qui est souvent considéré comme pauvre peut recouvrir des formes de richesses qui échappent aux indicateurs classiques du développement : richesse des liens sociaux, des solidarités, des savoirs, des ressources locales, des pratiques de production et de consommation, mais aussi des capacités à vivre selon les besoins définis par les populations elles-mêmes. Dans ces territoires, la recherche du bien-être ne se confond pas nécessairement avec l'accumulation des biens ou des richesses. Elle peut reposer sur des indicateurs territoriaux, en l'occurrence, l'autonomie, le partage, la sécurité et l'adaptation aux ressources du milieu. C'est ainsi que le procès devient ainsi un espace de confrontation entre deux conceptions de la richesse : celle que le Développement reconnaît et mesure et celle que les territoires portent mais que ces catégories rendent parfois invisibles. L'article invite finalement à porter un autre regard sur le concept pauvreté et à interroger les normes à partir de laquelle certaines formes de vie sont déclarées pauvres.

Mots clés : Pauvreté, développement, territoire, développement territorial, richesse territoriale, économie territoriale.

Abstract

What if poverty were not always where we think we see it? What if, in certain areas, it were less a reality than a label imposed by the lens of Development? It is on the basis of these key questions that this article stages a fictional trial pitting Poverty against Development. Called to the stand following a complaint by Development, Poverty rejects outright the allegations levelled against it, refuses the identity attributed to it, and asserts: 'I am a meaningful value; the epithet "poor" that has been stuck on me is a label that has been assigned, not an identity that I embody. I am not poor'. Behind this statement lies an alternative way of thinking about so-called 'poor' regions and populations. Thus, what is often regarded as 'poor' may in fact encompass forms of wealth that elude conventional development indicators: the richness of social ties, solidarity, knowledge, local resources, and patterns of production and consumption, as well as the ability to live according to the needs defined by the populations themselves. In these regions, the pursuit of well-being is not necessarily synonymous with the accumulation of possessions or wealth. It may be based on regional indicators, namely autonomy, sharing, security and adaptation to local resources. Thus, the process becomes a forum for the confrontation between two conceptions of wealth: that which 'Development' recognises and measures, and that which these regions embody but which these categories sometimes render invisible. Ultimately, the article invites us to look differently at what we call poverty and to question the standards by which certain ways of life are deemed poor.

Keywords: Poverty, development, territory, territorial development, territorial wealth, territorial economy.

Introduction

La pauvreté semble aujourd'hui constituer une évidence. Elle se mesure, se chiffre, se cartographie et se classe. Les individus sont déclarés pauvres, des ménages sont identifiées comme pauvres et par extension certains territoires sont eux-mêmes qualifiés de pauvres. Pourtant derrière cette apparence évidence se cache une question essentielle : qui a le pouvoir de dire qu'un individu, une communauté ou un territoire est pauvre ? Et surtout, à partir de quelles normes une manière de vivre devient-elle une manière de vivre pauvre ? Cette interrogation conduit à déplacer le regard habituellement porté sur la pauvreté. Il ne

s'agit plus seulement de rechercher les causes de la pauvreté ou d'en mesurer l'ampleur mais de questionner la construction même de cette catégorie.

La sociologie française a depuis longtemps montré que la pauvreté ne saurait être réduite à une simple insuffisance de ressources matérielles. Dans son analyse de la disqualification sociale, S. Paugam (1991) montre que le fait d'être désigné comme « pauvre » renvoie également à une expérience sociale, à un statut et à une identité attribuée. La pauvreté ne constitue donc pas seulement une situation objective ; elle implique aussi un regard social porté sur ceux qui sont ainsi catégorisés. La personne pauvre peut progressivement être renvoyée à une identité dévalorisée qui ne correspond pas nécessairement à la manière dont elle se définit elle-même. Cette idée est particulièrement féconde pour notre réflexion : être nommé pauvre n'est pas nécessairement identique à se penser pauvre. Cette dimension classificatoire rejoint les travaux de P. Bourdieu (1982) sur le pouvoir de nomination et sur le rôle du langage dans la construction de la réalité sociale. Selon lui, nommer n'est jamais un acte totalement neutre. Car les catégories que l'on utilise pour décrire le monde contribuent également à l'organiser et à lui donner un sens. Dès lors, parler de « pauvreté », ce n'est pas seulement constater une situation ; c'est aussi mobiliser une grille de lecture qui permet de distinguer ce qui est considéré comme normal, insuffisant, acceptable ou souhaitable.

La question devient alors particulièrement intéressante lorsqu'une catégorie produite dans un univers institutionnel est appliquée à des populations dont les propres critères de bien-être de réussite ou de richesse peuvent être différents. Ainsi, la réflexion de R. Castel (1995) permet de comprendre que les situations de fragilité sociale doivent être replacées dans les transformations des rapports sociaux, du travail et des mécanismes de protection. Selon lui, « la question sociale » ne se réduit pas à l'existence de personnes disposant de faibles

revenus ; elle envoie aux conditions sociales qui produisent la vulnérabilité, l'insécurité et la désaffiliation. Cette perspective invite à ne pas considérer la pauvreté comme une caractéristique naturelle attachée aux personnes ou aux territoires. Elle est aussi le produit de rapports sociaux, d'institutions et de transformations historiques.

Alors une interrogation fondamentale surgit : et si ce que nous appelons pauvreté était parfois moins l'absence de richesses que l'absence de reconnaissance d'une certaine forme de richesse ? Cette question devient particulièrement importante lorsqu'on quitte les espaces urbains fortement monétarisés pour considérer des territoires où une partie importante de la satisfaction des besoins repose sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, les échanges de proximité, les solidarités familiales, la réciprocité, les savoirs locaux ou encore l'usage collectif de certaines ressources. Dans ce contexte, la faiblesse du revenu monétaire ne signifie pas nécessairement que les populations sont dépourvues de ressources. Elle peut simplement traduire le fait qu'une partie de leurs richesses échappent aux instruments habituels de mesure. R. Bray et al. (2021) montrent que l'expérience de la pauvreté comporte des dimensions qui restent difficilement saisissables par les indicateurs classiques. Cette question rejoint, sous un autre angle, la critique de l'économie désencastrée développée par K. Palanyi (1944). Pour cet auteur, l'économie ne peut être comprise indépendamment des relations sociales et des institutions dans lesquelles elle est inscrite. La réduction de la richesse à la seule logique marchande conduit ainsi à invisibiliser d'autres manières de produire, d'échanger et de satisfaire les besoins. Dans de nombreux territoires, l'existence sociale ne repose pas exclusivement sur l'achat de biens et des services ; elle s'appuie également sur des relations de réciprocité, des obligations sociales et des formes de production destinées directement à la subsistance. A. Bertin (2005). C'est ce qui explique qu'en République démocratique du

Congo, J. L'Roe et al. (2023) ont construit un indice multidimensionnel du bien-être en prenant en compte des critères définis à partir des réalités locales.

La critique de développement développée par G. Rist (1996) permet d'aller plus loin encore. Le développement n'est pas simplement un ensemble de politiques destinées à améliorer les conditions d'existence. Il repose sur une représentation particulière de ce que devrait être une société « développée » (P. Raghavan 2024). À travers cette représentation, certaines sociétés sont situées en retard par rapport à un modèle présenté comme universel. La pauvreté peut alors apparaître comme les signes d'un manque qu'il faudrait combler, plutôt comme une situation dont il faudrait d'abord comprendre les significations propres. Le développement devient ainsi porteur d'une norme implicite : certaines manières de produire, de consommer, d'habiter et d'organiser la vie sont considérées comme souhaitables, tandis que d'autres sont interprétées comme insuffisantes ou archaïques. Dans le contexte africain J.P.Olivier de Sardan (1995) montre précisément l'importance de prendre en compte les pratiques, les logiques sociales et les représentations des acteurs dans l'analyse du développement. Selon lui, le développement ne se déploie jamais dans un espace social vide ; il rencontre des acteurs qui disposent de leurs propres normes, stratégies et représentations. Cette réflexion de Sardan est soutenue par J.P.Lachaud (2002).

L'observation selon laquelle le développement se construit dans un espace social vide, est essentielle pour notre propos : les populations ne sont pas seulement des bénéficiaires du développement ; elles sont aussi porteuses de perception particulière de la richesse, du bien-être. C'est dans cette perspective que les travaux de S.Latouche (2001) sur l'imaginaire du développement prennent tout leur intérêt. La critique ne consiste pas simplement à refuser la croissance ou l'accumulation ; elle consiste à interroger l'imaginaire qui fait

de l'accumulation matérielle une mesure centrale du progrès social. Or, lorsque cette conception est appliquée à des territoires où l'idéal de vie repose davantage sur la satisfaction des besoins, la solidarité, l'autonomie et l'équilibre avec le milieu, le risque est grand de transformer une différence de modèle de vie en déficit.

La question territoriale devient alors fondamentale. Le territoire n'est pas seulement le lieu où la pauvreté se manifeste ; il est également un espace de production de richesse de valeur et de signification. Une communauté peut disposer de peu de revenus monétaires tout en possédant des terres, des savoirs, des réseaux de solidarité, des ressources naturelles, des compétences et des formes d'organisation sociale qui contribuent directement à son bien-être. Ces ressources sont parfois peu visibles dans les statistiques classiques parce qu'elles ne passent pas nécessairement par le marché. Leur faible valorisation monétaire ne signe pourtant pas leur absence de valeurs sociales. C'est ici que se situe le cœur de notre questionnement : pourquoi appeler « pauvreté » une situation dans laquelle les populations disposent de ressources et des pratiques qui leur permettent de répondre à leurs besoins selon leurs propres normes ? La question ne consiste évidemment pas à nier les situations réelles de faim, de maladie, des privations ou des vulnérabilités. Elle consiste plutôt à refuser l'équation implicite selon laquelle faible accumulation égale pauvreté. Il existe peut-être derrière cette situation qualifiée de pauvreté, une richesse que les catégories dominantes ne savent pas reconnaître. C'est précisément cette idée que nous souhaitons mettre en scène à travers un procès fictif entre « Pauvreté » et « Développement ».

Dans ce procès la « Pauvreté » n'est pas simplement l'accusée. Elle est appelée à la barre pour répondre de ce que le « Développement » lui reproche : insuffisance, retard, manque de productivité et faible intégration au marché. Mais contre toute attente, elle refuse l'identité qu'on lui attribue. Elle prend la

parole et affirme : « Je suis une valeur signifiante ». Par cette déclaration, elle conteste moins l'existence des privations que l'étiquette qui lui est apposée. Elle rappelle que ce qui est qualifié de pauvre peut avoir un sens dans le territoire où cela est vécu et peut correspondre à une conception de la vie qui ne fait pas nécessairement de l'accumulation la finalité première de l'existence.

Le procès devient alors une manière de mettre en accusation les catégories elles-mêmes. Qui a décidé que l'accumulation était la mesure principale de la richesse ? Qui a décidé qu'un faible revenu signifiait nécessairement une vie pauvre ? Qui peut déclarer un territoire pauvre sans écouter la population qui y vive ? Et surtout, peut-on condamner la pauvreté sans interroger celui qui lui a donné ce nom ? L'objectif général de cet article est donc d'interroger, à travers un procès fictif entre « Pauvreté » et « Développement », la construction de la pauvreté comme catégorie de jugement et de mettre en évidence les formes de richesses territoriales que les normes dominantes du développement peuvent rendre invisibles. Notre postula central est que la pauvreté n'est pas toujours l'absence de richesses ; elle peut aussi être le résultat d'une qualification produite à partir d'une conception particulière de la richesse principalement fondée sur le revenu, la consommation, la productivité et l'accumulation, alors que les territoires peuvent porter d'autres formes de richesses et d'autres conceptions du bien-être. Ainsi, le véritable enjeu de ce procès n'est peut-être pas de savoir si la « Pauvreté » doit être condamnée. Il est de savoir si le « Développement » peut continuer à être le seul juge de ce qui mérite d'être appelé richesse. La question territoriale permet donc de renverser le regard. Au lieu de partir de ce qui manque aux territoires pour les comparer à un monde, à un modèle extérieur, il s'agit de partir de ce qu'ils possèdent, de ce qu'ils savent, de ce qu'ils valorisent et de la manière dont leurs populations définissent elles-mêmes une vie satisfaisante. Le

procès fictif devient ainsi un espace de confrontation entre deux conceptions de la richesse, et plus profondément entre deux manières de penser le développement.

Pour conduire cette réflexion, l'article suit le cheminement du procès lui-même. Il revient d'abord sur les différentes manières de définir la pauvreté afin de montrer que cette notion, loin d'être une évidence, repose sur des critères et des normes qui méritent d'être interrogés. L'analyse revient sur le territoire comme espace de production de richesses et de définition du bien-être, afin de montrer qu'il est difficile de qualifier une population de pauvre sans prendre en compte les ressources qu'elle possède, les besoins qu'elle reconnaît et les valeurs qui donnent sens à son mode de vie. Le procès conduit ainsi progressivement d'une interrogation sur la pauvreté à une remise en question des normes à partir desquelles elle est nommée et évaluée.

1. Procès contre la pauvreté : les faits ou les chefs d'inculpation

La pauvreté est combattue et trainée devant les grands tribunaux par les développeurs. Mais elle est curieusement absente sur la sellette. On pourrait conclure à un jugement par contumace si la notification à comparaître lui était préalablement adressée. Ce qui n'est pas forcément le cas. On accuse tout de même la pauvreté de drainer un cortège de maux qui empêchent l'homme de vivre digne par la mise en exergue de ses droits les plus élémentaires : le droit de se nourrir, de s'habiller, de se loger, etc.

En effet, l'appréhension de la pauvreté se fonde sur une série d'évidences qu'on nomme handicaps ou manques. Il est porté un regard accusateur sur ce que la pauvreté entraîne comme vice. Les griefs qui lui sont reprochés se résument par une série de mots ou d'expressions qui relèvent du champ lexical de la

privation tels que sans, peu, rien, incapable, exclu, marges. Autrement dit, ces griefs relèvent des « *faits ou matérialités sur lesquels reposent les représentations de la pauvreté renvoient aux manques, aux souffrances ou aux privations d'ordre matériel, immatériel ou existentiel* ». (R.Majid, 2003, p.171-172). En résumé, ces privations sont deux ordres :

il y a d'abord toutes les formes classiques de privations : la faim, la malnutrition, l'impécuniosité, le chômage, les difficultés d'accès à l'éducation et aux soins, bref l'absence d'un minimum de biens indispensables à la survie économique ou biologique, à quoi il faut ajouter des facteurs tels que la discrimination, l'inégalité, les différentes formes d'oppression ou de domination politique, l'absence de droits ou de ce qu'Amartya Sen nomme habilitations (entitlements). Un deuxième ensemble de matérialités englobe les facteurs existentiels tels que l'appartenance à des couches sociales (castes, ou classes) reconnues inférieures, l'inaptitude à réaliser ses objectifs, le manque de chance ou de confiance en soi, le fait de n'être ni respecté ni aimé, d'être ignorée ou abandonnée, etc. Une troisième catégorie rassemble des conditions encore plus immatérielles : manque de spiritualité ou de compassion, éloignement de Dieu, etc. (R.Majid, 2003, p.172).

Il s'agit là d'une approche par les manques qui décrit ce qu'on voit du quotidien du pauvre. L'accusation ou la description faite se fonde ainsi sur le jugement que l'on fait du quotidien du pauvre. Ce descriptif porte sur ce que l'on sait et voit de l'univers du pauvre. C'est une approche par les besoins qui

utilise une porte d'entrée dévalorisante : par le négatif, par ce qui manque, ce que [les gens] ne savent pas faire. Ce faisant, elle pointe le doigt sur leurs faiblesses et leurs incapacités. En outre, la recherche des besoins conduit à dresser des listes comme autant de doléances et lorsqu'un

besoin est satisfait, l'accent se trouve alors mis sur l'insatisfaction de tous les autres besoins (M.C.Gueneau et B.J.Lecomte, 1998 :89)

Tout ce jugement est fait sans le pauvre ou la pauvreté en violation du droit de défense de l'accusée. Pourtant, pour un procès équitable, la présence de l'accusé est obligatoire. Ceci permet de confronter les accusateurs et l'accusé pour un débat contradictoire à l'issue duquel le droit sera dit. C'est pourquoi la pauvreté ayant été mise au parfum de sa condamnation lors de son procès en première instance, auquel elle n'a pas participé, a interjeté appel¹.

2. Citée à comparaître : défense de la pauvreté : « je suis une valeur signifiante ! »

Ainsi le procès en appel entre « Monsieur Développement » et la pauvreté s'ouvrit. Toutes les deux parties, cette fois ci, sont présentes. Le président de séance, après les formalités d'usage, invite le plaignant (le développeur) à réexpliquer les faits qu'il reproche à l'accusée. Sur ce, celui-ci prend la parole en ces termes :

Merci Monsieur le président de m'avoir donné la parole ! L'accusée (pauvreté) que voici a pris en otage la vie d'une multitude des personnes dans le monde notamment en Afrique où elle sévit avec une rage jamais égalée. Ces personnes sont dans un dénuement total au point que leur dignité humaine laisse à désirer. Malgré mes multiples tentatives pour lui faire entendre raison, elle refuse de lâcher prise. Ce qui constitue un délit au motif que c'est une violation des droits de l'homme : tout être vivant a droit de mener une vie digne par l'accès aux besoins

¹ L'appel ici est une opposition au jugement rendu en première instance qu'on peut qualifier "par défaut" parce que la personne n'a pas su qu'elle était citée à comparaître devant une juridiction (pour cause de changement d'adresse ici). Le jugement par défaut est ainsi frappé d'opposition ; celle-ci le rend caduc et le mis en cause est rejugé par la même juridiction.

essentiels ; Or la pauvreté les en empêche et s'en fiche éperdument. C'est pourquoi je voudrais qu'elle soit condamnée à perpétuité afin que son ombre ne plane plus dans les conditions d'existence des hommes. C'est ainsi que nous pourrions construire un monde équitable, sans trouble avec une paix durable gage de tout développement. Sans ce développement, l'existence n'a pas de sens. Donc c'est ma propre vie même qui est en danger !

Après l'exposé du plaignant, la parole fut donnée à l'accusée (pauvreté) pour la première fois de s'expliquer sur les griefs qui lui sont reprochés. Le président s'adresse ainsi à l'accusée : « reconnaissez-vous les faits qui vous sont reprochés ? Sinon montrez en quoi cette condamnation infligée en première instance ne vous est pas opposable ? Sur ces entrefaites l'accusée prend la parole :

Je vous remercie Monsieur le Président de l'occasion qui m'est offerte enfin pour me défendre. Tout d'abord, je rejette en blocs tous les griefs formulés contre l'accusée que je suis. D'ailleurs, ces griefs ne me concernent qu'en tant accusée "pauvreté" qui malheureusement n'est pas ma vraie identité. En réalité, le nom pauvreté qui m'est collé n'est pas ma nature. C'est un sobriquet ou une étiquette qui est loin de révéler mon identité réelle. Donc je ne me reconnais pas dans tout ce que le plaignant a dit. Monsieur le président, j'ai une identité, une valeur, mon vrai nom c'est Ressources ! C'est d'ailleurs pour cette raison que la citation ne m'est pas parvenue ; l'adresse mentionnée n'étant pas mienne. Alors, le regard accusateur que l'on porte sur moi, relève d'un procès d'intention basé sur des considérations simplistes. Ils m'appellent pauvreté parce qu'ils ne me connaissent pas. Ou du moins ils ne connaissent pas ou méconnaissent la valeur de ce que je suis. Et pour vous convaincre de mon

innocence, Monsieur le président, voilà les arguments qui militent pour ma défense.

2.1. Une connaissance furtive basée sur un diagnostic biaisé

Le diagnostic relatif à la pauvreté se fonde généralement sur les éléments visibles accessibles aux différents observateurs ou experts. Des observateurs qui, dans un temps furtif, dressent un catalogue de maux visibles au premier abord. Ils agissent ainsi parce qu'ils croient connaître la pauvreté. Or, les outils utilisés sont inaptes pour comprendre la pauvreté de façon approfondie. Bergson nous disait qu'un problème bien posé est à moitié résolu. Et Einstein de soutenir qu'un « problème sans solution est un problème mal posé ». Alors, comment bien poser un problème ? La réponse n'est pas aussi simple. Car « le problème c'est le problème ». Bien poser un problème requiert un diagnostic sans complaisance de la situation de sorte à se laisser guider par les constats du terrain.

Mais si le problème posé n'en constitue pas un ? Il demeurera toujours un problème, parce qu'aucune solution adaptée ne peut être trouvée à un faux problème. On peut trouver une solution et non la solution précise à un problème précis. Mais le drame est que cette solution trouvée au problème devient elle-même un problème auquel il faut trouver une solution. Et au lieu de résoudre le problème initial, on se retrouvera à résoudre le problème causé par la solution trouvée au problème initial. Comme le dit P.F. Ducker (1988), en matière de décision, le risque le plus important n'est pas nécessairement de donner une mauvaise réponse, mais de donner une bonne réponse à un mauvais problème. Cette remarque rappelle l'importance de bien identifier et de bien formuler le problème avant de rechercher des solutions. Une décision peut en effet être parfaitement cohérente au regard du problème auquel elle entend

répondre, tout en étant inadaptée si ce problème a été mal posé dès le départ.

Alors, un problème mal posé devient un faux problème. La question de la pauvreté est un problème qui se pose non aux « pauvres » mais aux développeurs. Ces derniers semblent se réfugier derrière cette attitude qui, cependant, est la mieux partagée :

(...) les Français croient connaître l'Afrique par suite d'une fréquentation coloniale, guerrière, coopérante et humanitaire ancienne, relayée aujourd'hui par la valorisation médiatique des famines, des guerres, des attentats et des pandémies (sida notamment). Ceci produit bien de clichés, des généralisations et des caricatures qui partent des faits ou des situations vraies, vues ou vérifiées pour s'élargir des éléments imaginés, et imprégnés même les mieux informés (G.Courade, 2006, p. 4).

En effet, le diagnostic fait de la pauvreté par les différents observateurs constitue une réalité d'un tout indifférencié. Chaque réalité contribue à la formation du tout mais n'est pas le tout. Pourtant, nombre d'analyses sur la pauvreté prennent leur bout d'expérience comme une vérité d'évangile. C'est ce qui transparaît dans l'allégorie de l'éléphant et des aveugles dont fait cas (R.Majid, 2003, p.169). L'allégorie dont parle cet auteur émane de la fable du grand poète et philosophe, Rûmi

des Hindous avaient rapporté de leur pays un éléphant qu'ils avaient installé dans une chambre obscure raconte Rûmi. Les curieux qui voulaient savoir ce qu'était la chose placée dans le noir ne pouvaient se guider qu'avec la paume des mains. Ainsi, la personne qui avait touché de la main la trompe de l'éléphant pensa à une gouttière. Une autre qui avait touché les oreilles pensa qu'il s'agissait d'un éventail. Une troisième personne qui avait palpé une patte affirma que c'était un pilier. Une quatrième prit le dos de l'éléphant pour

un trône. Pareillement, quiconque entendait parler de l'éléphant en dressait l'image selon la partie qu'il avait touchée [ou qui l'avait touché, serait-t-on tenté d'ajouter]. Les représentations des uns et des autres variaient ainsi selon leurs 'points de vue'. ... Si chacun d'eux avait tenu une chandelle dans sa main, la différence aura disparue de leur parole, conclut Rûmi.

C'est dire que privés du regard de l'autre ou de sa réalité saisie, « *et forts de leur seule expérience, il leur était impossible de concevoir toute la réalité de l'éléphant* (ibid, 168-169). Ainsi « *la réalité ou l'essence d'une chose échappe donc toujours à un sujet tant qu'il ne dispose pas des instruments appropriés pour la saisir* » (ibid, : 169). Dans ce sens, les développeurs, à l'image de l'allégorie ci-dessus, tiennent le mauvais bout et l'appelle pauvreté. Car le diagnostic se fonde sur des réalités débridées que seule une approche holistique permet de saisir. Donc, ce que les développeurs appellent pauvreté est moins une réalité immanente qu'une extériorisation de leur vision du développement. Vision qui semble donner plus de place au quantitatif au détriment du peu qualifié de pauvre.

2.2. Chez moi, le peu n'est pas un manque mais une valeur, une richesse qui s'ignore

Monsieur le président, le deuxième argument pour ma défense s'établit comme suit. S'il est des gens à incriminer, c'est beaucoup plus mes accusateurs que moi.

En effet, ils viennent sur mon territoire avec des armes. Sans au préalable discuter avec moi et voir si on peut résoudre nos différends dans l'interaction avec des concessions pragmatiques. Mais cela n'est pas le cas. Ainsi en 2000, ils ont ouvert sur mon territoire deux fronts de combat contre moi avec des armes lourdes ; pourtant je me présente devant eux les mains en l'air ! Symbole de ma disposition à la paix, à l'humilité, à la non-violence. C'est ainsi que d'un côté, la Banque mondiale a décidé

unilatéralement de « combattre la pauvreté ». De l'autre se trouve positionné le PNUD qui, contrairement à la BM, pense déjà à sa victoire contre la pauvreté².

Pourtant la victoire n'a jamais été au rendez-vous. Et depuis 2000, jusqu'à nos jours, ce qu'on appelle pauvreté est toujours là et prospère même. On peut tout naturellement se demander pourquoi on n'est pas toujours venu à bout de « la pauvreté » malgré l'artillerie lourde déployée. Cette question se justifie d'autant plus, en temps normal, l'armée la plus puissante remporte la victoire. Mais ici, ce n'est pas l'armée qui a une puissance de feu supérieure qui remporte toujours un combat. Le fiasco des Américains au Vietnam en est un témoignage illustratif. C'est dire que des moyens de défense qualifiés de "dérisoires" peuvent se révéler être une arme efficace et fatale pour le camp qui pense en avoir les moyens sophistiqués. L'échec de la puissance face au faible n'est pas lié à la faiblesse de la puissance mais au contexte inadéquat. De même la victoire du « faible » ne signifie pas que sa puissance de feu est supérieure mais elle est liée par le fait que les armes utilisées sont appropriées au combat mené dans le milieu en tenant compte de la dynamique socio-spatiale des événements du territoire considéré. C'est dire qu'il est des contextes où le faible devient fort et le fort faible. Autrement dit, chaque milieu mobilise ses moyens de défense pour assurer sa survie en faisant face à l'envahisseur. L'envahisseur, sur une mauvaise appréciation, croit en finir avec son adversaire sous peu. Mais cela est pris sans mesurer les contours ou le fonctionnement de l'entité territoire de l'adversaire.

Cette digression métaphorique s'applique à la problématique de la pauvreté. La récrimination faite au pauvre est relative au peu de biens dont il dispose. On juge que les biens qu'il possède est insuffisant pour vivre dignement. Pour qu'il accède à l'abondance, à la norme, il faut le doter des moyens nécessaires

² Le rapport du PNUD en 2000 s'intitulait « Vaincre la pauvreté humaine »

pour combler les manques. Mais c'est quoi l'abondance ? C'est quoi le peu ?

Ces questions ci-dessus, de prime abord, ne souffrent pas de réponses. L'abondance, dira-t-on, c'est le contraire de peu. Abondance c'est synonyme de beaucoup. Mais l'abondance ou le peu ont-ils un contenu unanime pour tous ? Les gens l'expérimentent-ils de la même façon dans les milieux différents ? Ces questions reçoivent des réponses négatives. Car l'abondance ou le peu ne sont pas des réalités immanentes mais s'incrument dans les méandres du territoire des êtres vivants (animaux et végétaux).

Alors, au lieu de considérer le peu dont dispose le pauvre comme manque, il urge d'interroger le sens et la valeur économique de celui-ci. Dans ce sens, l'abondance se mesure moins par la quantité des choses mais par le *potentia* (puissance) que celles-ci permettent d'atteindre un idéal de vie. A cet effet, les épicuriens soutenaient que le bonheur s'expérimente par le peu : « un peu de pain, un peu d'eau, un peu de paille pour dormir, un peu d'amitié..., suffisent à l'homme pour rivaliser de bonheur avec les dieux ». Pour eux, c'est parce qu'on veut beaucoup qu'on pense qu'on est pauvre. Ils défendent un mode de vie simple dénué d'excès. Le philosophe humanitaire, Majid, ne dit pas autre chose lorsque dans son ouvrage au titre évocateur, *quand la misère chasse la pauvreté* ; il définit la misère comme une vie conviviale où le superflu n'a pas sa place.

Dans ce cas, peut-on s'autoriser à parler de la richesse de la pauvreté ? Une réponse positive à cette question ne traverse jamais l'esprit des développeurs. Cela s'explique, en réalité, par le fait que la pauvreté se présente face à ses adversaires les mains nues mais pas vides. Ces mains nues sont le fait de la vision de l'observateur extérieur. Sinon ses mains dénudées regorgent des potentialités insoupçonnées qui contrastent toutes les théories normales y relatives. En faisant un détour dans les écritures judéo-chrétiennes, Moïse qui avait une arme redoutable dans ses

main, la considérait comme un simple bâton. Pourtant, c'est ce bâton qui sauva les Israéliens à la Mer rouge. Ce qui veut dire qu'il y avait toute une puissance qui se cachait derrière le simple bâton que seules les circonstances précises permettaient sa manifestation. Il y a donc une « puissance des pauvres » (R.Majid et J. Robert, 2008).

Ce que l'on considère comme pauvre n'est qu'une appréciation de ce qui s'offre à l'œil de l'observateur extérieur. Sinon, dans le fond, il peut bien s'agir d'un trésor inestimable, d'une valeur, d'un modèle de vie. Considérons, par exemple, les plantes qui vivent dans les milieux désertiques. Dans ces milieux, les précipitations sont rares au point que l'on peut se demander s'il est bien possible qu'une plante puisse y pousser. Le constat du terrain montre qu'il y existe des plantes qui se développent comme partout ailleurs. Le peu de pluie déversée dans le désert suffit cependant à ces plantes pour tirer le maximum vital. Cela veut dire que pour ces plantes, la quantité d'eau n'est pas minime, c'est ce qu'il leur faut pour vivre. C'est pourquoi, lorsqu'on essaie de déplacer des plantes désertiques dans les zones humides, le résultat va décourager les observateurs "normaux". Tant la probabilité qu'elles survivent est minime sinon nulle.

Cet exemple sur les plantes désertiques commande à regarder la pauvreté autrement qu'un condensé de manques. Le peu peut être synonyme de beaucoup. Tout dépend du sens que l'être du peu lui accorde. Du reste, le peu peut s'avérer être une pièce constitutive de la vie de l'être. Il convient donc de changer de regard ou de manière de voir la pauvreté non comme un problème mais une entrée vers la compréhension du fonctionnement du quotidien du « pauvre ». Les pauvres ou du moins ceux qu'on nomme ainsi sont en pleine prospérité. La pauvreté est une « économie pratique » absente dans l'assiette comptable de l'économie normale. Les productions du pauvre n'ont pas leur place dans le vocabulaire de l'économie classique.

Mais pourtant visible dans l'existence des hommes. Le pauvre cesse d'être

un objet dont on peut améliorer les conditions d'existence grâce aux seules ressources extérieures. C'est un être vivant dont le mode de vie et les potentialités d'épanouissement dépendent avant tout de lui-même. Comme n'importe quel être vivant, il a besoin d'un environnement social, humain et naturel qui correspondent à ses attentes. (R.Majid, 2003, p.317)

Or le procès que l'on fait à la pauvreté est basé sur l'avoir et non sur l'être. Pourtant la valeur d'un homme réside, non dans ce qu'il a mais dans ce qu'il est. Dit autrement, l'avoir ne détermine pas un homme puisque c'est l'homme qui suscite l'avoir. Considérer ce que le « pauvre » a comme biens en termes de manques n'est rien d'autre qu'une méprise de son identité. Car ce peu loin d'être un manque, est l'expression des valeurs sociales qui donnent sens à mon existence.

En résumé, monsieur le président, s'il est des gens à inculper dans cette affaire, c'est bien mes contempteurs qui m'empêchent d'exister et s'évertuent à m'enlever ma raison d'être.

En effet, ils m'obligent à considérer mes ressources comme pauvreté. C'est d'ailleurs cette étiquette qui m'est collée même si je ne m'y reconnais pas. Aussi, s'ils n'ont pas réussi à me tuer jusque-là, ils m'empêchent tout de même de m'épanouir en inondant mon territoire de besoins nouveaux dans lesquels ils entraînent bon nombre de mes enfants. Ainsi, ils font tout pour que je vive mes propres valeurs « sur le mode de l'échec et de l'inaccessible ». (R.Majid, 2003, p.310).

En conséquence, nombre d'embûches sont dressées un peu partout sur mon territoire et m'empêchent ainsi de mettre en valeur mes ressources. Je dis bien de mes ressources et non de mes richesses. La pauvreté et la richesse sont des référents arbitraires quantifiables qui ne sont vraies que pour un moment donné suivant l'idéal normatif d'une société. Elles ne sont

qu'une manière de dire le social, son ordonnancement et la distribution des places qui l'accompagnent (M. Messu, 2003). Or, la ressource est une source intarissable où l'on puise tous les trésors voulus en fonction de nos besoins du moment. Un ressort qui nous propulse vers la direction choisie ou voulue.

Alors, si on veut aider les gens à améliorer leurs conditions d'existence, il faut rompre d'avec les concepts pauvreté/richeesse pour parler des ressources. Les ressources sont vitales et toutes ne se prêtent pas à la vision d'un observateur non averti. Car certaines ne sont pas visibles physiquement chez le sujet mais ne se révèlent qu'en interaction avec l'environnement. Par conséquent, le pari du développement ne sera pas atteint en mettant hors du jeu la pauvreté. Il faut plutôt la mettre dans le jeu. C'est tout l'enjeu du développement, de l'existence.

Pour ce faire, je clos mon intervention, Monsieur le président, en invitant les développeurs à faire siens ces propos de Mankel³ : « *On sait tout sur la manière dont les [pauvres] meurent et rien sur la manière dont ils vivent* ». Connaître comment vivent « les pauvres » est une étape pour libérer le monde du « développemania » en leur donnant la joie de vivre, d'exister. Et comme le souligne (S. Latouche, 1993, p.179-180)

il apparaît que la pertinence universelle du niveau de vie est loin d'être au-dessus de tout soupçon. Le niveau de vie fait écran à la vie elle-même dans toute sa richesse. Peut-être est-il nécessaire de se débarrasser de l'obsession théorique et pratique de cet indice de bien-être pour trouver (ou retrouver) d'autres valeurs moins simplificatrices, et redécouvrir les différents volets du vécu.

³ Henning Mankel, *Le monde des livres*, 11 fev 2005 cité par Courade, Georges (dir), (2006), *L'Afrique des idées reçues*, page 3,

3. La pauvreté acquittée

Le président du tribunal, reprenant la parole s'exprime en ces termes : « C'est avec un grand intérêt que j'ai suivi la défense de l'accusée. Comme le disait Nicolas Boileau : « tout ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément ». Autrement dit, l'exposé de l'accusé a été on ne peut plus clair parce qu'il émane des réalités vécues sur son territoire dans lequel il est constamment assailli. Ce qui constitue d'ailleurs une atteinte aux droits de liberté du sujet. Aussi, on ne peut pas « coiffer quelqu'un à son absence ». Pour y arriver, il faut que la personne soit présente. Et la présence de la personne marque, de prime abord, son accord à être coiffée sinon elle ne se serait pas présentée. Ce qui veut dire que vous ne pouvez pas prétendre aider quelqu'un en méprisant ses besoins et en lui imposant les vôtres. C'est inadmissible dans un état de droit. Sinon ce que vous faites, ce n'est pas pour le pauvre mais pour vous-mêmes. Et je me demande si vous n'êtes pas vos propres pauvres ! Ainsi, à l'écoute de l'accusée, divers enseignements peuvent être tirés.

Premièrement, le droit au développement est une notion absente dans le milieu des développeurs.

En effet, les actions de développement sont menées au mépris des droits de l'homme au développement. Celles-ci sont plutôt menées vers les citoyens comme une entreprise de solidarité et d'assistance, sans principe d'imputabilité, ni de recevabilité. Pourtant, le développement n'est pas une œuvre caritative. La lutte contre la pauvreté aussi. Il est un droit inaliénable du citoyen. Ce droit passe par l'accès aux ressources et à la mise en œuvre des conditions d'exercice ou d'activation de celles-ci ou leur opérationnalisation par les citoyens.

En outre, les actions publiques de développement ne rencontrent pas les besoins de développement des citoyens parce que celles-ci ne s'inscrivent pas dans le droit des citoyens à savoir leurs

aspirations, leurs choix. Tant que les actions de développement ne seront pas considérées comme un droit, celles-ci ne feront pas l'objet d'une action concertée d'avec les concernés. Or, peut-on investir dans le domaine de quelqu'un sans l'en aviser ? Assurément pas ! Le droit au développement implique que les actions de développement proviennent ou s'inscrivent dans les pratiques au quotidien des acteurs dans la quête de l'amélioration de leurs conditions d'existence ou de conquête pour la survie. Le droit implique que les citoyens décident de ce qui importe pour améliorer leur vie. Et non établir les besoins ou les actions par procuration.

Faire les besoins par procuration amène à voir des infrastructures étatiques biens construites mais inutilisées. Au Burkina, il n'est pas rare de voir des infrastructures marchandes construites au profit des commerçants mais qui n'ont pas d'occupants. Pourtant, le besoin est peut-être là ! Mais il ne répond pas aux desideratas des commerçants qui ont peut-être souvent besoin du « désordre » pour bien fonctionner. Le cas du grand marché de Ouagadougou, ROOD WOKO⁴, en est l'exemple. Il y a aussi des infrastructures scolaires ou des ouvrages hydrauliques qui sont dans ce cas. Des bas-fonds hydro-agricoles aménagés qui cherchent désespérément des paysans. Alors pour qui a-t-on aménagé ? Personne ! Ou du moins pour les aménageurs qui considèrent encore que le service public doit être dispensé au citoyen selon leur bon vouloir, leurs normes.

Enfin, une autre faille dans le champ du développement, c'est la participation. En effet, la participation se trouve dans tous les manuels de développement mais absente dans les pratiques. Ici, elle est beaucoup plus professée que pratiquée. Ou c'est la participation caution ou passive, juste pour valider des textes ou

⁴ Un incendie a détruit ce marché le 27 mai 2003 à cause du « désordre » qui y régnait. Le marché a été refait suivant les standards de sécurité. Mais à la réouverture, la plupart des commerçants ont refusé de regagner le marché en déclarant que le nouveau dispositif a « tué le marché » puisque ça rend l'accès difficile aux clients. Et le 25 juin 2009 des commerçants ont marché en détruisant les barrières de sécurité qui, selon eux, empêchent les clients de venir à eux. Les choses sont rentrées dans l'ordre suite à des compromis. Une certaine dose de « désordre » mais très capital pour les commerçants, y est observée.

politiques élaborés à leur insu. Ils (citoyens) sont « *juste conviés par moment pour faire de la figuration forcée dans les activités d'apparat* ». (Coulibaly, 2013 :39). C'est dire que dans « l'économie du développement, les approches dirigistes (planification et programmes d'ajustement structurels) ont fait, dans leurs circuits, très peu de place aux populations, pourtant supposées bénéficier des résultats de ces politiques économiques » (ibid. 39). Les bénéficiaires sont destinataires de « colis de développement surprise » qu'il faut absolument accepter d'autant plus qu'il n'y a pas autre alternative. Pour respect du donateur (on ne refuse pas un cadeau en Afrique), on joue le jeu d'être content du cadeau quitte à le jeter dès que le donateur tourne le dos. Et ce dernier part avec la conviction que son cadeau a été accepté, en atteste les manifestations ou les cérémonies d'apparat qui l'accompagnent le plus souvent.

Et c'est sur ces mots que je formule ma sentence finale. De là, le tribunal statuant contradictoirement, et en dernier ressort, estime que l'infraction formulée à l'égard de l'accusée pauvreté n'est pas constituée pour insuffisance de preuves. Par conséquent, l'accusée est acquittée au bénéfice du doute. Par contre, il condamne Monsieur « développement » à verser 100 milliards (100.000.000.000) de dollars comme dommages et intérêts à Pauvreté. Cela en raison de la violation de son territoire. Cela permet à l'accusée de se prendre en charge convenablement et à se développer. Mais, avant de lever la séance, je voudrais demander à l'accusée si elle a autre chose à ajouter.

4. L'accusée refuse une indemnisation pécuniaire

Sur ces mots, l'accusée, prenant la parole tient ce discours : Merci Monsieur le Président ! Je voudrais, avec tout le respect que je vous dois, dire que je ne veux pas de ces dommages et intérêts s'ils restent seulement pécuniaires. Pas parce que je juge que le montant est faible. Non ! Même un franc symbolique, je

ne veux pas. En un mot, toute compensation en termes numéraires ne m'intéresse guère. Je sais que j'étonne à en juger les regards hagards qui se dégagent dans l'assistance.

En effet, l'argent, sous nos tropiques est une richesse « morte » alors que la nôtre est « vivante ». Les richesses vivantes

constituent une force pour les pauvres, car elles sont à "créer" par des individus qui ne disposent souvent d'aucune fortune matérielle ou d'aucun bien déjà produit ou fabriqué. Les pauvres ont ainsi des qualités intrinsèques "productrices" de richesse, qu'il s'agisse de don et d'entraide, de convivialité, de solidarité et de réciprocité, de bon sens, bref de toutes les qualités indispensables pour maintenir l'économie domestique. Les richesses "mortes" sont en revanche, celles qui ont cessé de vivre, parce que finies, et qui ne peuvent être qu'achetées puis possédées le plus souvent par des nantis ou des parasites sociaux. (R.Majid, 2003, p.184).

Du reste, Monsieur le Président, ce sont ces « richesses vivantes » que j'appelle « Monsieur Développement » à découvrir. C'est pourquoi, je voudrais tout simplement inviter « Monsieur Développement » à passer un temps avec moi en tant que partenaire, mieux un ami et non un adversaire. Sinon, par mes propos, je n'insinue pas que l'argent est inutile. Mais je veux tout simplement souligner qu'il est un « bien-destruction ». C'est-à-dire que le produit est destiné à la consommation et s'épuise progressivement sans possibilité de renouvellement de la source. Il est comme un grenier à mil destiné à la consommation d'une famille. Quelle que soit sa taille, le stock s'épuise au fur et à mesure qu'on prélève les épis pour la ration voulue de la famille. Mais ce n'est pas ce qui est dans le grenier qui importe pour la famille, mais les quelques épis soigneusement gardés comme semences dont l'effet multiplicateur permet de remplir autant de greniers à mil. Cela veut dire que lorsqu'il y a un choix à faire entre un grenier à mil

et des semences, celui des semences ne souffrira d'aucun doute pour ceux qui savent regarder au-delà des cinq sens.

Car nos sens ne nous permettent pas de voir que derrière un épi de mil se cachent des greniers. C'est bien cela qui est à la base de nos différences. Par conséquent, m'octroyer de l'argent comme dédommagement ne résout pas nos différences. Ce qui importe c'est la concordance des vues pour remplir le grenier et garder les semences. C'est pourquoi, s'il m'est permis de réclamer un quelconque avantage, je voudrais que « Monsieur Développement » élise domicile chez moi. Cela lui permettra de sortir du carcan de « schèmes normatifs » de développement pour voir autrement « les désordres » des gens dits « pauvres ». Puisque c'est la façon dont nous voyons le problème qui est le problème. Cette cohabitation permet aux deux « adversaires » que nous sommes d'aplanir nos antagonismes pour mieux se comprendre et avoir plus ou moins des vues concordantes sur les priorités des uns et des autres. Des compromis ou concessions pratiques en résulteraient certainement. Sinon, à l'heure actuelle, mon ami « Développement » souffre d'une maladie des yeux appelée paramnésie, c'est-à-dire l'illusion du déjà-vu. Ce qui fait que le regard qu'il porte sur un objet, lui ramène toujours l'image ou à la réalité de son environnement, de son existence qu'il prend pour vérité absolue. Et toute vision contraire n'est qu'artifice. La meilleure façon de le soigner c'est de le faire vivre dans un environnement autre que le sien de sorte à tisser des liens nouveaux avec ce dernier. Une histoire d'immersion sociale à l'issue de laquelle un renouvellement de la pensée sur la pauvreté peut naturellement en résulter. Sans cela, aucune somme versée, autre que les concordances de vues sur ce qu'on appelle développement, ne peut nous faire sortir de cette situation conflictuelle qui a assez duré. Nous allons ainsi repenser « la pauvreté et le développement » à partir des réalités de mon territoire. C'est-à-dire en se basant non seulement sur les facteurs visibles de mon environnement mais surtout les

connexions ou liens dynamiques qui nous lient. Ces liens qui se laissent par voir, a priori, peuvent se révéler par une approche territoriale. Nous pouvons même parler d'une socio-anthropologie de l'économie territoriale. Sinon je ne suis pas pauvre. Je suis en situation de précarité, mieux, je suis une personne à potentiel ignoré et malmené. Voilà ce que j'avais à ajouter Monsieur le Président !

Conclusion

Jusque-là les modèles de développement visent à répondre à des standards internationaux ou bureaucratiques (orthodoxie financière) qu'aux besoins des populations et du territoire. Les productions économiques ne suivent pas forcément les activités souvent menées par les acteurs en présence. On promeut plutôt les spéculations qui ont une valeur marchande énorme. L'espace économique est considéré comme un simple support neutre des activités productives. Pourtant, il y a une relation étroite entre l'organisation économique et l'organisation spatiale. Le territoire est un actif économique et les acteurs mobilisent les potentialités et les ressources proches de celui-ci. Ce qui induit la territorialisation des productions économiques suivant les besoins des acteurs en présence. L'amélioration de leurs conditions de vie en dépend étroitement. Ainsi, l'originalité de l'approche territoriale réside dans le fait que le développement est possible dans la mesure où il dépend largement de la volonté des acteurs collectivement. C'est l'animation d'une activité portée par un groupe donné et les interactions des acteurs (chaîne de valeur) qui sont la clef qui déclenche le processus de développement (production et consommation). L'économie territoriale ne se crée pas, on la révèle et on la valorise à travers la conjugaison des actions de tous les acteurs du territoire autour des besoins et les opportunités de ce territoire. La portée utilitaire de cette réflexion se situe précisément là. Elle invite les

acteurs du développement, les collectivités territoriales et les institutions chargées de lutter contre la pauvreté à ne pas construire leurs interventions uniquement à partir de ce qui semble manquer aux territoires. Le véritable verdict du procès n'est donc pas l'acquittement ou la condamnation de la Pauvreté. Il est une invitation à changer de regard. Repenser les territoires du développement suppose de reconnaître qu'ils ne sont pas seulement des espaces auxquels il faudrait apporter des ressources, mais aussi des espaces qui en produisent, les organisent et leur donnent du sens. La question n'est alors plus seulement de savoir comment sortir les territoires de la pauvreté, mais aussi de se demander quelles richesses nous ne savons pas encore voir. Alors, comment construire des diagnostics de développement qui ne mesurent pas seulement ce qui manque aux territoires, mais qui prennent également en compte les richesses qu'ils produisent et que leurs habitants reconnaissent comme telles ?

Bibliographie

BERGER, Frédéric, 2004, Approche monétaire et approches alternatives de la pauvreté : situation en 2003. Population & Emploi.

BERTIN, Alexandre, 2005, « Quelle perspective pour l'approche par les capacités ? », Tiers Monde, 46(182), 385-406.

BOURDIEU, Pierre, 1982, Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques. Paris : Fayard.

BRAY, Rachel, DE SCHUTTER, Olivier, GODINOT, Xavier, HOLMES, Kate, et autres collaborateurs, 2021. « Realising poverty in all its dimensions : A six-country participatory study ». World Development, 134, 105018.

CASTEL, Robert, 1995, Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat. Paris : Fayard.

COURADE, Georges, 2001, « Inégalités, vulnérabilités et résilience : les voies étroites d'un nouveau contrat social en Afrique subsaharienne », in Winter G. (coord.), Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralité des normes et jeu d'acteurs, Paris, Karthala, 119-134.

Drucker, Peter Ferdinand, 1988. « What We Can Learn from Japanese Management ». Harvard Business Review, 66(2), 143-152.

ESCOBAR, Arturo, 1995, Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World. Princeton : Princeton University Press.

GUENEAU, Marie.Claude., et Lecomte, Bernard.Jean, 1998, Les paysans dans les marigots de l'aide, Paris, L'Harmattan.

L'ROE, Jessica, DETOEUF, Diane, WIELAND, Michelle, et al., 2023. « Large-scale monitoring in the DRC's Ituri forest with a locally informed multidimensional well-being index ». World Development, 169, 106284. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2023.106284>

LACHAUD, Jean-Pierre, 2002, Pauvreté monétaire et privations des capacités en Afrique. Bordeaux : Université Montesquieu-Bordeaux IV.

LATOUCHE, Serge, 1993, La planète des naufragés. Essai sur l'après développement, Paris, La Découverte, 235 p.

LATOUCHE, Serge, 2001, La déraison de la raison économique : du délire d'efficacité au principe de précaution. Paris : Albin Michel.

MAJID, Rahnema, 2003, Quand la misère chasse la pauvreté, Paris, Fayard/Actes Sud, 458 p.

MAJID, Rahnema., et Jean Robert, 2008, La puissance des pauvres, Paris actes du sud. 415p

MESSU, Michel. (2003). La pauvreté cachée. Une analyse bachelardienne du concept de pauvreté, Paris, Edition de l'Aube, 177 p

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, 1995, Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social. Paris : Karthala.

PAUGAM, Serge, 1991, La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté. Paris : Presses universitaires de France.

POLANYI, Karl, 1944, The Great Transformation. New York : Farrar & Rinehart.

RAGHAVAN, Priya 2024. « Dismantling Development: Towards an Abolitionist Theory of Development ». The European Journal of Development Research. <https://doi.org/10.1057/s41287-024-00666-5>.

RIST, Gilbert, 1996, Le développement : histoire d'une croyance occidentale. Paris : Presses de Sciences Po.

SEN, Amartya, 1999, Development as Freedom. Oxford : Oxford University Press.